

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation : 25 septembre 2024

Date d'affichage : 25 septembre 2024

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M GAUDART Franck, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. HADJ-SAADY Yann, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. BERVEILLER Daniel, Mme PLISSON Annie-Claude, Mme GANDON Nathalie, M. DUMONT Pascal, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mr MASURE Frédéric, Mme DORIZON LECOQ Véronique, M. BIZEBARD Thierry, Mme Sylvie DOSME, Mme BAZOGE Liliane, Mr CANVA Andrew

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile à M. HADJ-SAADY Yann, Mme CUCINIELLO Jessica à M. DE ALMEIDA José, M MARCHAND Stéphane à Mme SELLEM Lucie

Absent(s) : M. MARTINS Pedro

Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Isabelle SOREL

Approbation du PV du 1^{er} juillet 2024 : **21 voix pour**

Arrivée de M BIZEBARD Thierry à 20H37

Délibération n°24-030 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris - Saclay, du 11 septembre 2024.

En réaction à la présentation de l'évolution de l'ajustement des attributions de compensation de fonctionnement dans le cadre de la révision libre de la Politique de la ville de l'agglomération, M. CANVA fait part de son soutien total à cette politique volontariste en faveur des quartiers prioritaires mais fait remarquer que dans bien des territoires franciliens à l'échelle des départements, des communautés d'agglomération ou des communes, les politiques en faveur des populations les plus socialement et économiquement vulnérables se concentrent de plus en plus exclusivement sur celles de ces quartiers dit prioritaires. Cela peut conduire à exclure petit à petit de ces politiques de soutien la part très importante des personnes en situation de précarité mais qui n'y résident pas.

Mme le Maire indique que ce n'est pas toujours le cas et que sur le territoire de la CPS, de nombreuses actions sont menées à tous les niveaux.

M. CANVA entend mais il insiste sur l'importance d'une vigilance sur ce point qui est, semble-t-il, une tendance qui malheureusement se développe ailleurs.

Mme SELLEM indique que sur la CPS un grand nombre de politiques mises en place dans les QPV bénéficient à tous.

Délibération n°24-031 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la convention de partenariat entre le SDIS 91 et la commune et ses modalités financières.

Délibération n°24-032 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **21 voix POUR et 1 abstention (BAZOGÉ)**, approuve l'instauration d'une déclaration préalable aux divisions de propriétés foncières bâties sur l'ensemble des zones urbaines de la commune.

Mme BAZOGE demande si cette délibération n'a pas aussi comme objectif d'impacter les impôts fonciers.

Mr GAUDART précise que cela va effectivement avoir un impact sur les impôts mais que ce n'est pas l'objectif principal.

Mme BAZOGE indique s'abstenir car elle considère que c'est une forme d'intrusion dans la vie des gens.

Délibération n°24-033 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, prend acte du compte rendu annuel des actions réalisées par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

Mme BAZOGE précise pourquoi elle ne prend pas acte de cette délibération. En effet, elle est en désaccord sur un projet sur la parcelle du 62 route de Chartres où il est prévu de construire du logement social. Elle préférerait y voir un projet de musée ou de café associatif afin d'honorer dans la durée la mémoire de l'astronome Jean-Pierre de la Boudinière qui vivait là et a laissé son nom à l'astéroïde qu'il a découvert.

Mme SELLEM répond que pour l'instant aucun projet n'est prévu sur cette parcelle car la succession n'est pas terminée, seules des études sont en cours, mais que l'EPF n'interviendra que pour un projet de logement social, et que tout porteur de projet aura l'obligation de maintenir la maison ancienne puisqu'elle est signalée par une étoile sur notre PLU.

Délibération n°24-034 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve les termes et autorise le Maire à signer la convention de gestion du contingent communal en flux entre la commune et Antin Résidences.

Délibération n°24-035 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve les termes et autorise le Maire à signer la convention de gestion du contingent communal en flux entre la commune et Essonne Habitat.

Délibération n°24-036 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la signature d'une convention d'adhésion à la centrale d'achats régionale avec la Région Ile de France

Délibération n°24-037 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve les termes de la convention de fonds de concours de la CPS pour les travaux d'isolation du restaurant scolaire et l'acquisition d'une pompe à chaleur,

Délibération n°24-038 Sur proposition de Monsieur Daniel BERVEILLER, conseiller municipal délégué aux circulations douces et à l'environnement, Le Conseil municipal, prend Acte des rapports 2022 et 2023 sur la qualité et le prix du service public de la prévention et la gestion des déchets

Délibération n°24-039 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention avec le CIG pour le renouvellement de la mission de confection des paies

Délibération n°24-040 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, décide d'actualiser le régime indemnitaire

Le conseil est clos à 21H11

Questions diverses

Mme BAZOGE précise que les bulletins municipaux ne sont pas distribués sur des périodes adéquates, comme mi-juillet par exemple.

Sur la route neuve, il n'a pas été distribué partout.

Mme le Maire répond que la commune n'a pas de service communication et que l'édition du bulletin est une charge de travail importante.

La séance est levée à 21H27

Le compte rendu de la séance a été affiché le 3 octobre 2024 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 30 septembre 2024

Le Maire,
Lucie SELLEM.

